

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction des services de transport

Décision du 19 janvier 2017 relative à la date des examens pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle en transport routier lourd et en commissionnaire de transport

NOR : DEVT1701523S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de transport,

Vu les articles R. 1422-4, R. 3113-35 et R. 3211-37 du code des transports ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier, notamment le II de son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport, notamment le II de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

La date de l'examen pour l'obtention des attestations de capacité professionnelle en transport routier lourd et en commissionnaire de transport est fixée au mercredi 4 octobre 2017.

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 4 août 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 19 janvier 2017.

Pour le directeur des services de transport :
Le sous-directeur des transports routiers,
P. WEICK